

1147 Montricher, le 08 décembre 2008

MUNICIPALITÉ
DE
MONTRICHER

Contributions communales - Taxes eau dès 2009

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, en annexe, votre facture pour les contributions communales 2008.

Suite au refus, par le Conseil Communal, d'accorder les crédits pour la pose de compteurs d'eau, la Municipalité a décidé de modifier la façon de facturer l'eau à partir de 2009, à savoir

- Concession (sans changement) : fr. 50.-
- Personne : fr. 40.-
- Tête de bétail : fr. 2.-

Pour les résidences secondaires :

- Concession : fr. 50.-
- Personne : fr. 20.-

Selon décision municipale, la situation au 1^{er} janvier fait référence.

Comme par le passé, les taxes sont encaissées auprès du propriétaire.

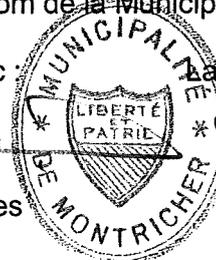
Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic : Le secrétaire :

M. Desmeules

B. Golaz



Annexe : ment.